



Projet éolien de Puits-Jaunay

Visite de site – Compte rendu

Mardi 09 juin 2026

Zone d'étude du projet

Sommaire

Projet éolien de Puits-Jaunay	1
Sommaire	2
1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 Vos remarques et réponses à vos questions :	5
3.1.1 Sur le projet.....	5
3.1.2 Sur les impacts paysagers.....	6
3.1.3 Sur les études techniques.....	8
3.1.4 Sur les mesures d'accompagnement	9
3.1.5 Sur les retombées et la concertation.....	10
4. Contacts.....	11
5. Annexes :	12

1. Introduction

Depuis 2022, la société Enertrag œuvre pour le développement d'un projet éolien situé sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurian et Vatan (Indre).

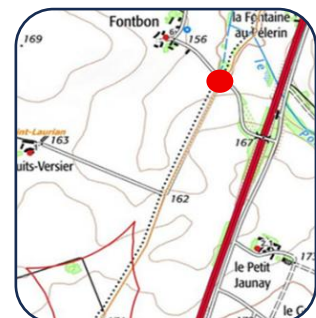
Après trois années d'échanges, d'évolution de la zone d'implantation potentielle et de finalisation des accords fonciers, Enertrag a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025.

En amont du lancement officiel sur le territoire et pour adapter pleinement la démarche de concertation et d'information, une phase d'écoute préalable a été menée en mars et avril 2025 par le partenaire Demopolis Concertation auprès des élus.

Suite à l'installation du mât pendant l'été 2025, un premier forum d'information a été organisé en septembre, suivi de deux porte-à-porte, en janvier puis en mai 2026, afin d'informer et de recueillir l'avis et les perceptions des habitants sur le projet.

À l'occasion du dernier porte-à-porte, Enertrag et Demopolis Concertation ont convié les habitants des deux communes à une visite de site, le mardi 9 juin 2026, de 18h à 20h.

Le départ était situé au nord de la zone d'étude, à La Chapelle-Saint-Laurian, entre le hameau de Fontbon et l'autoroute, comme indiqué sur la carte ci-contre.



Cette visite de site avait pour objectifs de :

- Marcher du point de départ jusqu'à la zone d'étude et au mât de mesure ;
- Transmettre des informations sur l'éolien en général et sur le projet éolien ;
- Échanger avec les habitants sur l'étude paysagère, les enjeux environnementaux et de biodiversité du projet, ainsi que sur le mât de mesure ;
- Permettre un échange autour des mesures d'accompagnement et recueillir les idées des habitants ;
- Permettre aux habitants de poser leurs questions et de donner leur avis sur le projet.

Vous trouverez ci-après la synthèse des principales questions, remarques et réponses formulées lors de cet événement, ainsi qu'en annexe le livret du participant distribué pendant la visite.

2. Les participants

La visite de site a rassemblé trois habitants de Vatan. Les équipes d'Enertrag et de Demopolis Concertation étaient présentes pour organiser et animer ce moment d'échange.

Enertrag France :

- DELPLA Matthieu, Responsable développement Sud
- OUCHAHED Zineb, Chargée de concertation

Demopolis Concertation :

- RIBEIRO Thomas, Consultant en concertation
- MURET Amélie, Assistante chef de projet
- CLAYE Raphaël, Assistant chef de projet

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Dans le cadre de la démarche de concertation menée par Enertrag, une visite de site a été organisée le 9 juin 2026 autour de la zone d'étude du projet éolien de Puits-Jaunay, entre les communes de La Chapelle-Saint-Laurian et de Vatan.

Les trois participants ont pu échanger avec l'équipe projet au cours de cette visite. Le présent compte rendu retranscrit l'ensemble des questions, remarques et réponses formulées.

3.1 Vos remarques et réponses à vos questions :

3.1.1 Sur le projet

Question d'un participant : « *Les parcelles d'implantation sont-elles définies ? Le projet se situe-t-il sur Vatan ?* »

Réponse d'Enertrag : Les emplacements précis des éoliennes sont en cours de définition et seront partagés à la rentrée. La zone d'étude est située entre les communes de La Chapelle-Saint-Laurian et de Vatan, donc il y aura possiblement une éolienne sur Vatan.

Question d'un participant : « *Le projet prévoit-il des éoliennes plus hautes que celles déjà présentes à proximité ?* »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes auront une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pale, pour une longueur de pales qui reste à définir. Ces dimensions correspondent aux standards actuels du secteur.

Question d'un participant : « *Vous n'êtes pas en limite de saturation pour votre projet ?* »

Réponse d'Enertrag : Les études d'impact spécifiques à la saturation n'ont pas encore été réalisées.

Question d'un participant : « Pourquoi continuer à produire alors qu'on exporte déjà de l'électricité ? »

Réponse d'Enertrag : Oui, la France exporte actuellement une partie de son électricité. Mais cela ne signifie pas que nous produirons suffisamment d'électricité à l'avenir. Pour décarboner l'ensemble de nos usages énergétiques, nous devons remplacer progressivement les énergies fossiles utilisées, nos besoins en électricité vont donc augmenter dans les prochaines années. Il faut donc développer dès aujourd'hui de nouvelles capacités de production d'électricité décarbonée, pour anticiper la hausse de la consommation.

Question d'un participant : « Lorsque les éoliennes dépassent une certaine hauteur, le balisage lumineux intermédiaire est-il obligatoire ? »

Réponse d'Enertrag : Le balisage intermédiaire est obligatoire pour des éoliennes dont la hauteur totale dépasse 150 mètres, mais l'intensité lumineuse est plus faible que celle des balises en haut des éoliennes. À titre de comparaison : le balisage en nacelle doit réglementairement avoir une intensité lumineuse de 20 000 candelas (Cd) de jour et 2 000 Cd la nuit ; le balisage intermédiaire doit lui avoir une intensité lumineuse de 32 Cd. Ce dernier est fixe, contrairement au balisage en nacelle qui est clignotant.

Remarque d'un participant : « Nous avons déjà une vue sur une cinquantaine d'éoliennes. »

Remarque d'un participant : « On en a vraiment en grande quantité ici ; le secteur de Massay ressemble à un cimetière américain. »

3.1.2 Sur les impacts paysagers

Question d'un participant : « Les photomontages sont-ils vraiment fiables ? Ceux réalisés sur d'autres projets ne rendaient pas du tout la réalité. »

Réponse d'Enertrag : Les photomontages sont réalisés selon un cadre réglementaire strict et des méthodes précises, notamment pour la prise de vues. Ils sont fiables. Pour les autres projets mentionnés, peut-être que les dossiers sont anciens et que des erreurs de méthodologie ont été commises. Ce ne sera pas le cas pour nos études.

Question d'un participant : « Les éoliennes seront-elles visibles depuis Vatan ? Depuis le château de Bouges ? »

Réponse d'Enertrag : Les photomontages n'ont pas encore été réalisés, puisque nous ne connaissons pas encore l'implantation. La visibilité depuis le château de Bouges reste à évaluer, ce patrimoine pourrait être un motif d'attention lors de l'instruction, comme la visibilité depuis Vatan et ses hameaux. Cependant, nous avons fait le choix de développer un projet sur ce site car nous sommes confiants que les impacts paysagers resteront acceptables, notamment depuis les monuments patrimoniaux alentours.

Question d'un participant : « Quels types de motifs peuvent conduire au refus d'un projet éolien ? »

Réponse d'Enertrag : Les motifs pouvant conduire au refus d'un projet éolien sont nombreux. La décision finale revient au préfet, qui s'appuie sur l'instruction menée par les différents services de l'État. Un projet peut notamment être refusé en raison de ses impacts sur les paysages, la biodiversité, le patrimoine ou la sécurité aéronautique.

Remarque d'un participant : « Vatan est un village étape, il faut être particulièrement vigilant sur la qualité paysagère. »

Remarque d'un participant : « Les éoliennes ne sont pas très alignées dans ce secteur, ce qui donne une impression de désordre. Les lumières ne sont pas non plus synchronisées. »

Remarque d'un participant : « Plus il y a de clignotements la nuit, plus cela donne une impression industrielle au paysage. »

Réponse d'Enertrag : Nous sommes conscients de ce désagrément. Toute la filière de l'éolien terrestre et notre entreprise en particulier militent pour modifier les règles de balisage afin de nous permettre d'allumer le balisage uniquement en présence d'un aéronef et de le garder éteint le reste du temps. Les solutions techniques existent, mais nous avons du mal à faire évoluer le cadre réglementaire. La sécurité aéronautique et la confidentialité des activités de l'aviation militaire sont les principaux freins à cette évolution.

3.1.3 Sur les études techniques

Question d'un participant : « *Comment se déroule l'étude acoustique ? Les riverains ont-ils accès aux résultats des mesures sonores ?* »

Réponse d'Enertrag : Des microphones sont installés autour de la zone d'étude, notamment au niveau des habitations les plus proches, pendant une durée de trois à quatre semaines. L'analyse prend en compte l'environnement sonore. Dans le cas de ce projet, le bruit de l'autoroute contribue à augmenter le niveau sonore de référence.

Question d'un participant : « *Y a-t-il de nouvelles mesures acoustiques après la mise en service ?* »

Réponse d'Enertrag : Oui, des mesures sont réalisées après la mise en service pour valider la conformité de l'installation à la réglementation. Des corrections du bridage peuvent être effectuées si les mesures réalisées ne sont pas conformes aux résultats attendus.

Question d'un participant : « *Les études faune/flore sont-elles réalisées ?* »

Réponse d'Enertrag : Les études pour évaluer ces enjeux viennent de se terminer. Pour l'instant, les enjeux de la zone d'étude sont jugés relativement faibles sur ce secteur, à l'exception du bosquet. Le périmètre d'étude couvre environ 200 mètres autour de la zone d'implantation. Nous sommes désormais en train de définir la position des futures éoliennes en fonction des résultats obtenus. Les bureaux d'études évalueront ensuite les impacts attendus du projet.

Question d'un participant : « *La pollution générée par la construction d'un parc éolien est-elle prise en compte ?* »

Réponse d'Enertrag : Oui. La construction émet du CO₂, mais la dette écologique est remboursée en 6 mois à 1 an de fonctionnement, après quoi le parc produit de l'énergie décarbonée.

Question d'un participant : « *Quelle est la durée de vie des premières éoliennes Enertrag, et comment se passe le démantèlement ?* »

Réponse d'Enertrag : Enertrag est actif depuis 1992 en Allemagne. En fin de vie, tout ce qui peut être recyclé l'est ; le reste est incinéré. La loi impose le retrait des fondations jusqu'à environ 1 mètre de profondeur, mais en pratique la totalité du

béton a été enlevée sur les projets ayant fait l'objet d'un démantèlement. Un bureau d'études géotechnique est nécessaire pour déterminer si le socle est réutilisable en cas de renouvellement du parc éolien.

Remarque d'un participant : « Il y a un sanctuaire de chauves-souris vers le château de Villechauvon. »

Réponse d'Enertrag : Cette remarque sera prise en compte pour la définition des mesures d'accompagnement pour le projet.

Remarque d'un participant : « Depuis qu'il y a des éoliennes, on a observé des impacts sur les migrations des pigeons ramiers qui s'arrêtaient sur le plateau. »

Réponse d'Enertrag : Nous sommes très attentifs aux impacts de nos projets sur la biodiversité. Cependant à ce jour, aucune étude scientifique n'indique un impact significatif des éoliennes sur la migration des oiseaux. De plus, chaque étude d'impact analyse les impacts potentiels du projet sur la biodiversité en général et sur les oiseaux en particulier. L'étude d'impact étudie également les effets cumulés de la présence de plusieurs parcs éolien dans un rayon de 18 km autour de la zone d'étude.

3.1.4 Sur les mesures d'accompagnement

Question d'un participant : « Le dossier est-il assez avancé pour envisager des mesures de compensation ? Qui en bénéficiera ? Les deux communes d'implantation seulement ? »

Réponse d'Enertrag : Des mesures ERCa (éviter, réduire, compenser, accompagner) seront mises en place, par exemple la plantation de haies à proximité des habitations pour limiter la co-visibilité. Des actions peuvent également être envisagées pour des communes qui ne sont pas directement concernées par l'implantation mais impactées visuellement par exemple. Des budgets sont prévus pour les mesures ERCa. Nous sommes à l'écoute de vos propositions pour définir des mesures qui soient adaptées au territoire, dans la limite du budget défini.

Remarque d'un participant : « Je préfère que les mesures bénéficient aux hameaux plutôt qu'aux bourgs, moins impactés. »

Plusieurs participants ont formulé des propositions concrètes d'accompagnement paysager et écologique :

- Planter des haies et des arbres pour limiter les impacts paysagers vers Vatan, le château de Bouges et les entrées/sorties de bourg.
- Porter une attention particulière aux perceptions depuis Bouges et Vatan.
- Préserver les habitats favorables à la faune et renforcer les continuités écologiques (trames vertes et bleues), comme ceux autour du château de Villechauvon.

3.1.5 Sur les retombées et la concertation

Question d'un participant : « *L'impact sur l'immobilier est-il réel ? On parle parfois de 5 à 10 % de perte de valeur. »*

Réponse d'Enertrag : Ces pourcentages ne se vérifient pas systématiquement. Dans la plupart des cas, les études n'observent que peu, voire pas, d'impact sur les prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. Une étude de l'ADEME de 2022 conclut à un impact faible, voire inexistant, même si cela peut varier selon les contextes locaux.

Question d'un participant : « *À quelle date l'enquête publique devrait-elle avoir lieu, et à quelle période peut-on en espérer les conclusions ?* »

Réponse d'Enertrag : Si le calendrier est respecté, le dossier devrait être déposé en préfecture à la fin de l'année 2026. La date de la consultation publique, qui remplace désormais l'enquête publique, sera ensuite fixée par la préfecture. Cette consultation devrait se dérouler sur une période de trois mois.

Remarque d'un participant : « *Ce qui pose surtout un problème ici, c'est la concentration des éoliennes et son impact sur l'immobilier.* »

Remarque d'un participant : « *Merci pour la concertation. J'habite au milieu des éoliennes et personne n'était jamais venu nous voir. C'est bien d'avoir enfin des informations sur ce type de projet.* »

Remarque d'un participant : « *C'est vrai que vous êtes transparents.* »

4. Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter :

ENERTRAG :

Matthieu DELPLA

Responsable développement Sud

06 48 34 60 95

matthieu.delpla@enertrag.com

Zineb OUCHAHED

Chargée de concertation

06 31 07 45 79

zineb.ouchahed@enertrag.com

Demopolis Concertation :

Thomas Ribeiro

Consultant en concertation

thomas.ribeiro@demopolis-concertation.fr

06 98 94 42 64

5. Annexes :



Projet éolien de Puits-Jaunay

Livret du participant – 09 juin 2026

La visite de site du projet éolien de Puits-Jaunay

Le programme de la visite :

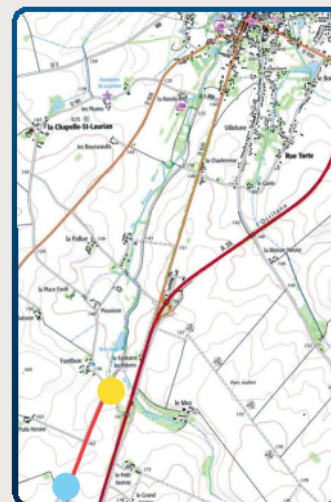
18h-18h15 : Accueil et explication du déroulé de la visite.

18h15-18h45 : Marche jusqu'au mât de mesure situé dans la zone d'étude.

18h45-19h : Présentation du projet.

19h-19h30 : Temps d'échange.

19h30-20h : Retour vers le point de départ.



- Point de départ et de retour de la visite
- Point d'arrêt dans la zone d'étude
- Itinéraire aller-retour de la visite

DÉCOUVREZ LA ZONE D'IMPLANTATION, LES ENJEUX DU PROJET ET LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE DANS CE LIVRET

ET PRENEZ-Y VOS NOTES ET RÉFLEXIONS AU FIL DE LA VISITE !

Sommaire

LE PROJET ET LA ZONE D'ÉTUDE	PAGE 4
L'ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE	PAGE 6
LE MÂT DE MESURE ET LA BIODIVERSITÉ	PAGE 8
LE PROJET ET LE TERRITOIRE	PAGE 10

Vos guides pour cette visite



Matthieu DELPLA
Responsable développement Sud



Zineb OUCHAHED
Chargée de concertation

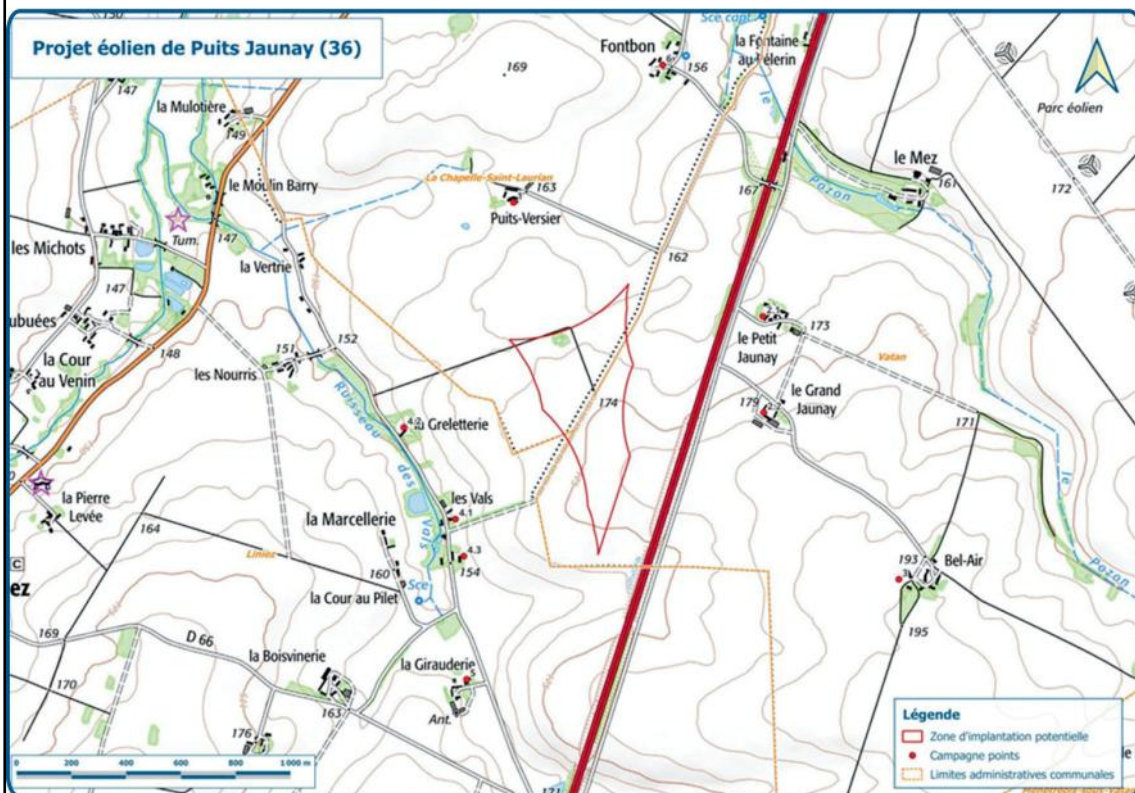


Thomas RIBEIRO
Consultant en concertation



Livret du participant à la visite de site du projet de Puits-Jaunay – 09 juin 2026

Le projet éolien de Puits-Jaunay : le projet et la zone d'étude



Les chiffres clés du projet :



3 éoliennes
maximum



200 m
en bout de pale



4 à 6 MW
de puissance par éolienne



17 000
personnes alimentées
en électricité



18 000
tonnes de CO₂ évitées

Les enjeux de la zone d'étude : l'étude paysagère et patrimoniale

Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs de l'étude paysagère sont les suivants :

- 1) **Favoriser la concertation** et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- 2) Analyser **les effets du projet éolien** sur ce paysage et le patrimoine ;
- 3) Étudier des **variantes d'implantations** et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- 4) **Réévaluer** les effets du projet ;
- 5) **Participer au débat public** en vue de l'acceptation sociale du projet.

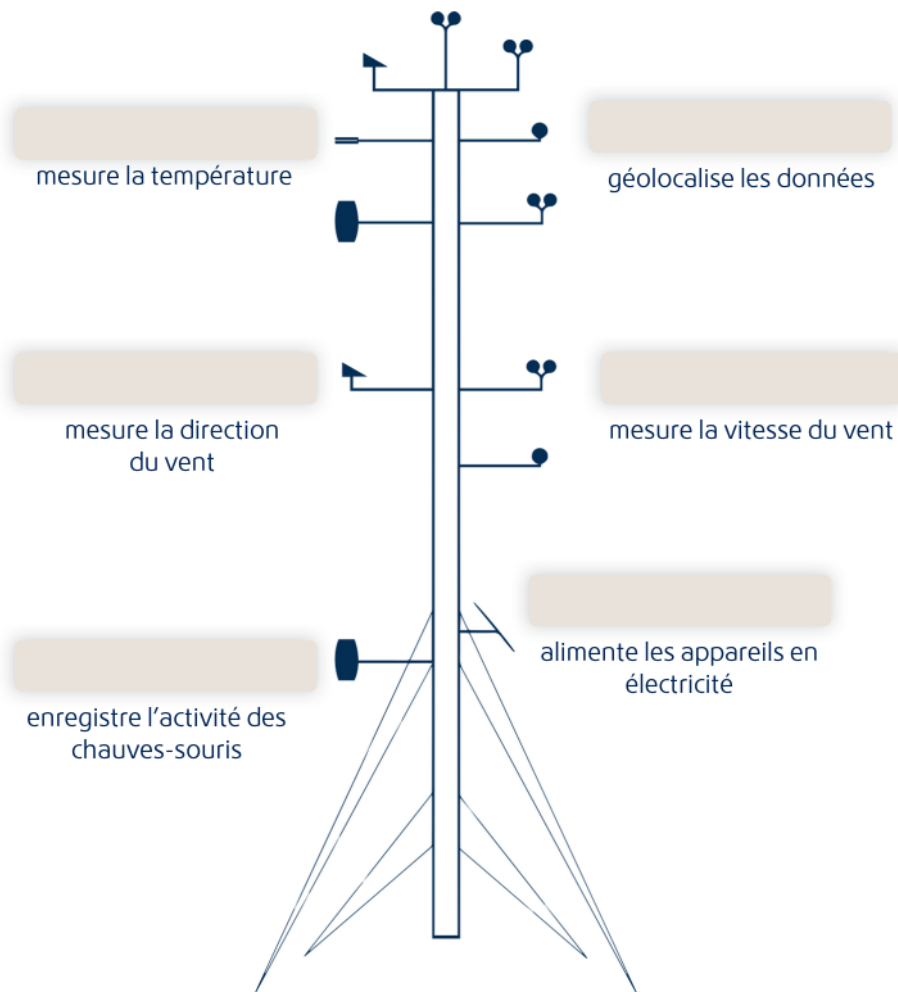
Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (octobre 2020), Ministère de la Transition écologique.

Quels éléments du paysage remarquez-vous ?



8

Les enjeux de la zone d'étude : le mât de mesure et la biodiversité



Les composants du mât de mesure :

girouette

anémomètre

micro chiroptère

balise

panneau solaire

sonde de température

Livret du participant à la visite de site du projet de Puits-Jaunay – 09 juin 2026

L'activité des oiseaux et des chauves-souris

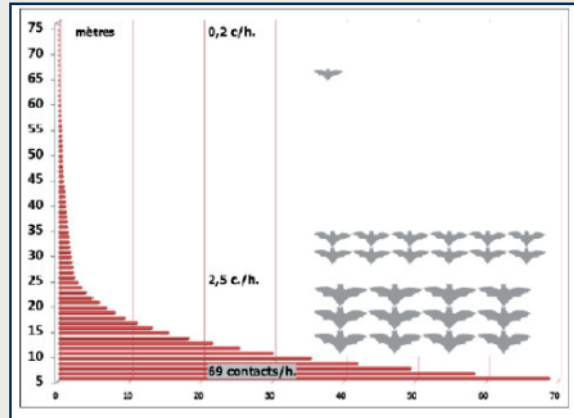
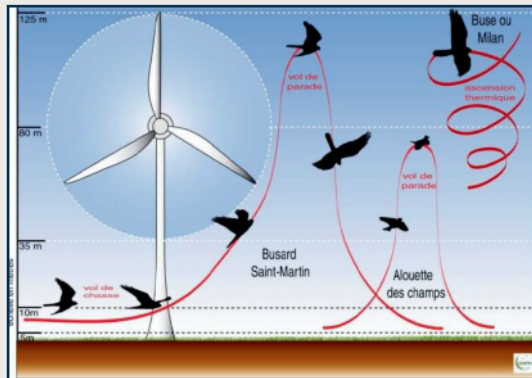


Figure T7 : Modélisation verticale de l'activité chiroptérologique - projet éolien du Sud-Vesoul [Source : Kelm et Beucher, 2011-2012]

Vos notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

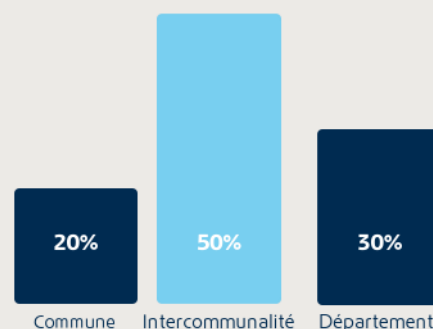
Le projet éolien de Puits-Jaunay : le projet et le territoire

Les bénéfices locaux

Les parcs éoliens, une fois en exploitation, sont soumis à la fiscalité locale. Plusieurs taxes peuvent donc s'appliquer, dont l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

L'IFER est une taxe versée chaque année par les exploitants d'installations de production d'électricité, notamment les parcs éoliens. Elle constitue une ressource fiscale pour les collectivités locales concernées par le projet.

Répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)



D'autres taxes s'appliquent également, comme la Contribution économique territoriale (CET) ou la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Les mesures d'accompagnement

En plus des retombées fiscales, **des mesures d'accompagnement sont mises en place.** Ces mesures visent à soutenir le territoire et à **renforcer les retombées positives du projet**, en complément des obligations réglementaires. Elles permettent d'accompagner l'intégration du projet dans son environnement, à créer de la valeur pour le territoire et à répondre, autant que possible, aux attentes exprimées lors de la concertation.

Elles peuvent prendre différentes formes, comme des actions de préservation de la biodiversité, la mise en valeur du paysage ou du patrimoine, des actions de sensibilisation à l'environnement, ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la commune, par exemple grâce à l'isolation de certains bâtiments communaux.



Pionnier des systèmes électriques pilotables

Depuis plus de 25 ans, ENERTRAG développe, installe et exploite des systèmes électriques hybrides, pilotables, qui intègrent l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, le stockage d'énergie par batteries et l'hydrogène renouvelable.

Chacun de nos projets s'appuie sur des études environnementales rigoureuses et une concertation réussie avec toutes les parties prenantes locales.



Présent en France depuis **1999**



553MW
46 parcs en exploitation



1052GWh
d'électricité produite en 2025



219 134
foyers alimentés en électricité



58,2MW
en cours de construction



130
collaborateurs répartis au sein de **5 agences**

Votre contact

Matthieu DELPLA

Responsable développement éolien et photovoltaïque sud

matthieu.delpla@enertrag.com

06 48 34 60 95

www.enertrag.com

ENERTRAG SE Etablissement France 9 mail Gay-Lussac 95000 Neuville-sur-Oise - Capital social 5 800 000 euros | SIREN 498 124 890 | RCS Pontoise
Ne pas jeter sur la voie publique